



Réunion du 21 Octobre 2019

Présidente de séance : Mme Claudette JEANPIERRE

Présents: Mme JEANPIERRE - Mrs DURIEUX - CHABANY - GUIOTTO - SIDONI

L'exécution provisoire des sanctions est prononcée et compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'équité sportive, la commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel des sanctions suivantes.

AVIS AUX CLUBS

Nous demandons aux clubs lors de la formulation des réserves de bien vouloir respecter strictement la conformité des textes concernant les articles des Règlements Sportifs du District, Ligue et FFF.

Cette demande est nécessaire pour que la Commission des Règlements puisse prendre sereinement les décisions et respecter l'éthique de nos différentes compétitions, afin d'éviter toute jurisprudence.

COURRIER CLUB PAR MESSAGERIE

Pour toute demande par messagerie électronique, applicable des articles 186-1 ; 187-2 (section 2 - réclamations) et de l'article 190-1 (section 3 - Appels) des règlements généraux de la FFF.

RECEPTIONS DOSSIERS FORFAIT

Affaire N°250 Dossier transmis par la commission des jeunes U15 D3 poule E
Affaire N°251 Dossier transmis par la commission des jeunes U13 promotion poule C
Affaire N°252 Dossier transmis par la commission des jeunes U13 excellence poule E
Affaire N°253 Dossier transmis par la commission des jeunes U18 D3 poule D
Affaire N°254 Dossier transmis par la commission des jeunes U18 D3 poule D
Affaire N°27 Dossier transmis par la commission foot loisir coupe amitié
Affaire N°28 Dossier transmis par la commission foot loisir coupe amitié
Affaire N°29 Dossier transmis par la commission foot loisir coupe amitié
Affaire N°30 Dossier transmis par la commission foot loisir coupe amitié
Affaire N°31 Dossier transmis par la commission foot loisir coupe amitié
Affaire N°32 Dossier transmis par la commission foot loisir coupe amitié
Affaire N°255 Dossier transmis par la commission des jeunes U18 D3 poule F
Affaire N°256 Dossier transmis par la commission des jeunes U13 promotion poule G
Affaire N°257 Dossier transmis par la commission des jeunes U13 promotion poule G

DECISIONS

FORFAIT SIMPLE

***N°251 rencontre n°21892560 du 12/10/2019 U13 promotion poule C**

Match perdu par forfait avec - 1 point à CELLIEU 2 pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (HAUT PILAT INTERFOOT 3) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District.

***N°254 rencontre n°21778351 du 28/09/2019 : U18 D3 poule D**

Match perdu par forfait avec - 1 point à ST CHARLES VIGILANTE 1 pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (L'HORME US 1) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District.

***N°27 rencontre n°22046797 du 05/10/2019 Coupe amitié**

Match perdu par forfait avec - 1 point à CLEPPE PONCINS 5 pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (BALDOMERIEN FC 5) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District.

***N°28 rencontre n°22046792 du 05/10/2019 Coupe amitié**

Match perdu par forfait avec - 1 point à ABH FC 5 pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse FIRMINY PRAIRIES 5 sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District.

***N°29 rencontre n°22046763 du 05/10/2019 : Coupe amitié**

Match perdu par forfait avec - 1 point à M42 pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (SE PORTUGAIS 5) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District.



***N°30 rencontre n°22046796 du 05/10/2019 Coupe amitié**

Match perdu par forfait avec - 1 point à CHAZELLES 5 pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (BORDS DE LOIRE 5) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District.

***N°31 rencontre n°22046801 du 05/10/2019 Coupe amitié**

Match perdu par forfait avec - 1 point à CHAMBEON MAGNEUX 5 pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (ST CHAMOND 5) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District.

***N°32 rencontre n°22046761 du 05/10 /2019 Coupe amitié**

Match perdu par forfait avec - 1 point à US SUD FOREZIENNE 5 pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (COTE DURIEUX 5) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District.

***N°255 rencontre n°21778383 du 05/10/2019 U18 D3 poule F**

Match perdu par forfait avec - 1 point à M42 pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (VILLARS US 2) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District.

***N°256 rencontre n°21892739 du 12/10/2019 U13 promotion poule G**

Match perdu par forfait avec - 1 point à L'HORME US 2 pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (ABH FC 3) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District.

***N°257 rencontre n°21892740 du 12/10/2019 U13 promotion poule G**

Match perdu par forfait avec - 1 point à SAINTE UNITED4 pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (ST CHRISTO MARCENOD3) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District.

***N° rencontre n° du /2019 District poule :**

Match perdu par forfait avec - 1 point à pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse () sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District.

FORFAIT GENERAL

N°250 U15 D3 poule E CELLIEU 517999 amende 50€

N°252 U13 excellence poule E CHATEAUNEUF amende 50€

N°253 U18 D3 poule D ST CHARLES VIGILANTE amende 50€

AMENDES

Amende pour forfait simple : 50€

Match n°22046797 foot loisir coupe amitié : CLEPPE PONCINS 515183

Match n°22046792 foot loisir coupe amitié : ABH FC 550930

Match n°22046763 foot loisir coupe amitié : M42 542421

Match n°22046796 foot loisir coupe amitié : CHAZELLES 504246

Match n°22046801 foot loisir coupe amitié : CHAMBEON MAGNEUX 546352

Match n°22046761 foot loisir coupe amitié : US SUD FOREZIENNE 552011

Amende pour forfait simple : 30€

Match n°21892560 U13 promotion poule C : CELLIEU 517999

Match n°21778351 U18 D3 poule D : ST CHARLES VIGILANTE 504693

Match n°21778383 U18 D3 poule F : SE MONTREYNAUD 542421

Match n°21892740 U13 promotion poule G: SAINTE UNITED 581623

Match n°21892739 U13 promotion poule G:

VALIDATION DES ENTENTES

A CE JOUR

AFFAIRE N°7

BOURG ARGENTAL 1 N°524469 contre SE AVANT-GARDE 1 N°524602

Championnat : U18 D3 Poule B

Match n°21778327 du 12/10/2019

Evocation des services administratifs

Suite à l'évocation des services administratifs, la CR constate que le joueur HUSHA Klajdi n° licence 2548049161 du club de SE AVANT GARDE n'était pas qualifié à la date de la rencontre. (Art 35.7 évocation des règlements sportifs du District)



DECISION

En conséquence, la CR décide : retrait de moins 3 points au classement en championnat pour le club de SE AVANT GARDE

Amende : $22 \times 3 = 66\text{€}$ à (Art 35.7 des règlements sportifs du District)

Aucune réserve n'ayant été posée : résultat du terrain.

Les frais de dossier sont imputés à SE AVANT GARDE soit : 40€

Les décisions ci-dessus sont susceptibles d'appel, devant la commission d'appel compétente dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 36.4 des règlements Sportifs du District de la Loire et de l'article 190 des RG de la FFF.

La Présidente de séance
Claudette JEANPIERRE

Le Secrétaire
Serafino SIDONI